

22 avril 2026

## **Crise énergétique : Le MR obtient 80 millions pour soutenir celles et ceux qui partent bosser chaque matin**

### **Post RS :**

**80 millions d'euros, ciblés pour les gens qui travaillent pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et ponctionnés sur les gains de l'État : le MR a obtenu des mesures concrètes pour le pouvoir d'achat. Soutien aux travailleurs, protection des ménages vulnérables, aide aux indépendants et agriculteurs. Du concret, pas des effets d'annonce. Protéger sans dérapage. Agir sans taxer. Le MR se bat pour les gens qui travaillent et se bat pour réduire les dépenses de l'État afin de garantir un avenir à notre pays.**

### **Abstract :**

- **Face à la hausse des prix de l'énergie, le MR a obtenu une réponse claire : agir vite pour protéger le pouvoir d'achat, sans mesures coûteuses et inefficaces. Le Gouvernement a acté un paquet de 80 millions d'euros sur trois mois, avec des mesures ciblées, pour aider concrètement sans dérapage budgétaire.**
- **Le MR a d'abord obtenu un soutien direct pour les travailleurs. L'indemnité domicile-travail est renforcée : l'augmentation est compensée à hauteur de 20 % (max. 10 cent/km) et non taxée. En parallèle, l'indemnité kilométrique professionnelle est rendue plus réactive, avec un recalcul mensuel exceptionnel pendant trois mois, avant un retour au système classique (référence 0,4371 €/km).**
- **Le MR a aussi renforcé la protection des ménages vulnérables : accélération de la réforme du tarif social, maintien de l'indexation, 15 millions d'euros pour les fonds sociaux énergie et report des hausses d'accises.**
- **Enfin, des mesures concrètes soutiennent l'économie réelle : report ou exonération des cotisations pour les indépendants, et aide ciblée aux agriculteurs via l'augmentation des frais déductibles. En parallèle, des décisions sont prises pour sécuriser l'approvisionnement énergétique (offshore, nucléaire, gaz) et inciter la réduction de la consommation.**
- **Le MR a imposé une ligne claire : des mesures concrètes, ciblées et responsables pour protéger aujourd'hui les gens qui travaillent et préparer demain.**

Face à la hausse des prix de l'énergie liée au contexte international, le MR a défendu une ligne claire : **agir vite, protéger réellement, mais sans dérapage budgétaire ni mesures générales inefficaces.** L'accord est très clair : les mesures supplémentaires doivent être **ciblées** et financées dans une

enveloppe totale de 80 millions d'euros sur trois mois, afin de garder un impact budgétaire « gérable et prévisible ».

C'est toute la logique de la réponse obtenue : **protéger le pouvoir d'achat, soutenir ceux qui en ont le plus besoin, et éviter les réponses excessives.**

Le MR a réussi à porter une série de mesures ciblées pour aider ceux qui travaillent ainsi que les plus vulnérables.

## **1. Le MR a obtenu un soutien concret pour les travailleurs qui prennent leur voiture**

Le premier axe fort de l'accord obtenu par le MR concerne les **déplacements domicile-travail**. C'est un point essentiel : quand les prix du carburant flambent, ce sont d'abord les travailleurs qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture qui paient l'addition.

### **a) Une incitation fiscale pour renforcer l'intervention patronale**

L'accord prévoit une mesure très concrète : **inciter les employeurs à augmenter leur indemnité kilométrique existante ou à en instaurer une**. Pour cela, chaque augmentation sera compensée à hauteur de **20 %**, avec un **maximum de 10 centimes par kilomètre**, via un **crédit d'impôt accordé à l'employeur**. Il a été décidé en plus que **l'indemnité supplémentaire ne sera pas imposée dans le chef du salarié**.

Cette mesure:

- **ne doit pas avoir d'impact sur le calcul de la marge salariale ;**
- **ne s'applique pas aux cartes carburant ;**
- **est ponctuelle pour faire face à la hausse des prix de l'énergie.**

### **b) Une adaptation temporaire de l'indemnité kilométrique forfaitaire**

L'accord prévoit aussi une **augmentation du montant maximal de l'indemnité kilométrique forfaitaire** pour les déplacements professionnels effectués avec le véhicule personnel au **deuxième trimestre 2026**.

Et surtout, la mesure va plus loin : pendant **les trois mois du deuxième trimestre, soit avril, mai et juin 2026**, le montant kilométrique sera **calculé chaque mois**, et non plus selon le rythme habituel. L'accord précise expressément la formule transitoire retenue et indique qu'**à partir du 1er juillet**, on reviendra à l'ajustement trimestriel, en utilisant l'indemnité actuelle calculée dans la circulaire de mars 2026, soit **0,4371 €/km**. Elle ajoute que le ministre de la Fonction publique devra faire en sorte que, par la suite, le calcul dépende structurellement des évolutions de prix les plus récentes.

Le MR n'a pas seulement obtenu un soutien, il a obtenu un mécanisme **plus réactif**, mieux adapté à la réalité des prix.

## **2. Le MR a obtenu une protection renforcée pour les ménages les plus vulnérables**

Nous rappelons que la Belgique dispose déjà d'un mécanisme fort de protection du pouvoir d'achat : **l'indexation automatique**, qui couvre à la fois l'électricité et les frais de chauffage. L'accord trouvé précise aussi que la **réforme du tarif social**, prévue dans l'accord de gouvernement, sera **accélérée** afin que les moyens soient utilisés de manière **plus ciblée** et en évitant les effets désincitatifs sur l'emploi. Cela doit offrir une **protection supplémentaire aux plus vulnérables pour l'hiver à venir**.

L'accord prévoit également un soutien spécifique pour les ménages qui se chauffent aux combustibles fossiles :

- les modifications prévues des accises sont **reportées au 1er août 2026** ;
- une enveloppe unique de **15 millions d'euros** sera débloquée et répartie à parts égales entre le **Fonds social mazout** et le **Fonds gaz et électricité** ;
- la situation fera l'objet d'un **monitoring**.

### *3. Le MR a obtenu des réponses utiles pour les indépendants et les agriculteurs*

Des mesures spécifiques ont été prises en **soutien aux entrepreneurs et aux travailleurs indépendants, sans impact sur le budget**.

#### **a) Pour les indépendants**

Le ministre des Indépendants publiera une circulaire prévoyant :

- des **facilités de paiement** ;
- une **exonération des cotisations sociales** pour les indépendants touchés par la crise énergétique.

Les indépendants pourront :

- soit **reporter d'un an** le paiement de leurs cotisations sociales du premier semestre 2026, **sans majoration** et avec **maintien des droits sociaux** ;
- soit obtenir une **exonération** de ces cotisations pour 2026 via une **procédure de demande simplifiée**.

C'est une réponse concrète pour soulager immédiatement la trésorerie de ceux qui tiennent l'activité économique à bout de bras.

#### **b) Pour les agriculteurs**

Un **soutien ciblé aux agriculteurs est prévu** relevant du forfait agricole, via une **augmentation du montant forfaitaire déductible par hectare**, intégrée au système de carry back. Cette mesure vise à répondre à une situation très lourde : **hausse des coûts énergétiques, effondrement des prix agricoles**, notamment des céréales et du lait, et impact considérable sur la trésorerie. La mesure s'appliquera **exclusivement à la déclaration fiscale 2026**.

Le MR a donc obtenu que les secteurs les plus exposés ne soient pas laissés seuls face au choc.

### *4. Le MR a défendu une réponse sérieuse : aider maintenant, mais aussi réduire la dépendance énergétique*

Les mesures décidées ne se limitent pas à des mesures d'urgence. Il est prévu aussi plusieurs leviers structurels sur l'offre et la demande d'énergie.

#### **a) Renforcer l'offre**

- l'accélération de l'appel d'offres pour l'éolien offshore ;
- la poursuite du travail sur le lot 2 ;
- un cadre politique pour exploiter le potentiel de **repowering** de la zone offshore existante.

L'accord prévoit également une orientation forte sur le **nucléaire** : le gouvernement mettra en œuvre tous les instruments nécessaires pour **préserver, prolonger et développer au maximum la capacité nucléaire**, afin de **réduire structurellement la dépendance au gaz**. La création d'une **NEPIO** est également annoncée pour préparer un nouveau programme nucléaire belge.

Enfin, il a été décidé un travail sur la **congestion des réseaux** et sur la **sécurité d'approvisionnement en gaz**, avec comme priorité le remplissage du stockage de **Loenhout avant l'hiver prochain**.

## b) Agir aussi sur la demande, sans contrainte

Des mesures de bon sens sont prévues :

- campagne de sensibilisation à la consommation rationnelle d'énergie ;
- encouragement du télétravail quand c'est possible ;
- promotion du covoiturage et de l'éco-conduite ;
- encouragement à l'usage des transports publics ;
- campagne de communication sur le comparateur de prix de la CREG ;
- adaptation de la consommation énergétique dans les bâtiments publics.

La philosophie générale est importante : **pas de sanction, pas de coercition, pas de coût budgétaire excessif**, mais des incitants et de la responsabilisation.

## 5. Conclusion politique

**Le MR s'est battu et a obtenu des mesures concrètes.**  
Pas des annonces vagues. Pas des dépenses incontrôlées. Pas des mesures générales inefficaces.

Nous avons obtenu :

- une enveloppe de **80 millions d'euros**, ciblée pour les gens qui partent travailler le matin ;
- un **soutien concret aux travailleurs** qui prennent leur voiture ;
- une **adaptation plus réactive de l'indemnité kilométrique**, avec comme référence de retour au système trimestriel **0,4371 €/km** au 1er juillet ;
- une **protection renforcée des ménages vulnérables** ;
- des **facilités pour les indépendants** ;
- un **soutien ciblé aux agriculteurs** ;
- et des orientations structurelles pour renforcer notre sécurité énergétique.

# **ARGUMENTAIRE**



**Le MR a imposé une réponse utile, ciblée et responsable : protéger le pouvoir d'achat, soutenir le travail, aider les plus fragiles et préparer l'avenir énergétique du pays, sans dérapage budgétaire ni nouvelles charges inutiles.**